

Compte rendu du conseil d'administration du 28 mars 1991

Les décisions :

- Approbation du compte rendu du 29 novembre 90
- Approbation du projet de budget 91 et de DBM
- Subventions aux associations pour un montant de 506.400 F
- Modifications des statuts de l'université : article 10
- Création d'un département de mathématiques
- Modifications des statuts de l'ISTV et adoption d'une motion pour la mise en place de la formation d'ingénieurs de l'ISTV
- Election des enseignants de la section disciplinaire
- Envoi d'un dossier de pré-orientation pour le 1er cycle ISTV
- Motion sur les aides individualisées exceptionnelles
- Convention avec la MGEN
- Déclaration d'intention de créer 2 IUP
- Projet de développement de l'IUT.

Compte rendu du conseil d'administration du 29.11.90

Approuvé à l'unanimité avec les corrections suivantes :

- Indiquer sous le paragraphe des décisions : "en l'absence du président Tison, souffrant, le conseil est présidé par le professeur Tournier, 1er Vice-Président".

- p. 6 médecine préventive, indiquer : "le Premier Vice-Président Tournier propose, au nom du président Tison, 3 personnes ayant des compétences mutualistes mais ne représentant pas...".

Informations brèves

- Des panneaux d'affichage, spécifiquement dévolus à l'activité culturelle de la ville de Valenciennes, seront installés sur le campus (sauf remarques du CA).

- A partir du 2 avril les étudiants pourront demander un dossier de pré-orientation (DEUG sciences, DEUST) et de candidature (DUT, DEUG arts plastiques, seconds cycles en maths, audiovisuel, productique, technologie mécanique, matériaux nouveaux, en DESS, DEA) par Minitel (3615 UVHC).

- La totalité de la procédure d'inscription en DEUG 1 de droit se fera par minitel pour les nouveaux bacheliers.

Budget 1991

Le projet de budget 91 est présenté par le Premier Vice-Président Tournier qui commente un document de 7 pages. Le budget initial, à 80.538.266 F, est en augmentation de 32 % par rapport au budget initial 90. A noter + 30 % pour les services généraux, + 55 % pour le CEPPEPES, + 64 % pour l'IPAG, + 29,5 % pour

l'IFOREP et + 150 % pour la recherche en raison de la construction d'un bâtiment pour les laboratoires (1ère tranche : 17 millions de F).

A propos du budget de l'IPAG, son directeur M. Moreau présente une motion adoptée par le conseil, l'IPAG ayant refusé de voter la partie formation initiale. M. Tison lui précise que le budget initial est calculé sur les effectifs 89 et annonce que la seule licence d'administration publique créée en France cette année, le sera à l'IPAG de Valenciennes, sous réserve que les effectifs soient suffisants. Le budget de l'IPAG sera donc revu.

M. Thiemé précise qu'il s'abstiendra lors du vote budgétaire pour manifester son mécontentement vis à vis de l'Etat qui n'accorde pas tous les moyens que le sud du département devrait obtenir.

Le projet de budget 91 est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

Subventions aux associations

Aux propositions de subventions présentées p. 65 du document "budget pour l'exercice 91" il faut :

- ajouter au département "sports", la ventilation suivante : 18.000 F pour l'association sportive, 5.000 F pour le VUC, 4.400 F pour les étudiants de l'ENSI, 1.500 et 3.500 F pour les étudiants de l'ISTV, 7.000 F pour les étudiants de l'IUT-GEA.

- modifier la subvention à l'association "juris club" (qui passe de 3.000 à 5.000 F).

Au total l'ensemble des propositions de subvention aux associations est de 506.400F. Elles sont adoptées à l'unanimité.

DBM

Ces propositions de décisions budgétaires modificatives sont des propositions de reports de sommes engagées sur le budget précédent et qui n'ont pas été réglées pour de simples raisons administratives.

Elles sont adoptées à l'unanimité.

Modifications de statuts de l'université

Ce projet concerne l'article 10 des statuts de l'UVHC, c'est-à-dire le système de fonctionnement du bureau qui assiste le président de l'université.

Principaux points destinés à rendre plus souple le fonctionnement : le nombre de vice-présidents peut varier de 2 à 10 ; le quorum pour leur élection est ramené à la moitié des membres en exercice dans les 3 conseils.

Deux modifications du "projet article 10" sont présentées : 1er alinéa, 3ème ligne : remplacer "inscrits" par "membres en exercice" ; 2ème alinéa, 2ème ligne, les mots : "par le président" sont placés entre "définies et "préalablement".

Cette proposition de modification de l'article 10 est adoptée à l'unanimité (42 voix pour ; cf texte final en annexe).

Création d'un département de mathématiques

Ce projet avait été présenté lors du C.A. du 29.11.90 par M. Massy (voir le compte-rendu) et approuvé sans toutefois obtenir la majorité qualifiée (2/3 des membres en exercice du CA).

Le conseil adopte ce projet à l'unanimité (42 voix pour).

Modifications des statuts de l'ISTV

Ces propositions ont déjà été adoptées à l'unanimité par le conseil de l'ISTV. R. Soenen, résume ces propositions : elles sont liées au projet de transformation de la filière productique (MST + DESS) en diplôme d'ingénieur. Ce projet a reçu un avis favorable du ministère et a été transmis à la commission des titres d'ingénieur (CTI).

M. Flamme objecte notamment que le projet n'aurait pas suivi la filière normale au sein de l'université ; plusieurs conseillers lui font remarquer qu'il figure dans le contrat d'établissement, contrat adopté à l'unanimité. Se pose alors la question : faut-il à nouveau voter sur un point de ce contrat ? Après un large débat le conseil adopte tout d'abord la motion suivante, présentée par M. Philippe, par 22 voix pour et 17 abstentions : "Le conseil d'administration de l'UVHC réunit le 28 mars 1991 a pris en compte l'état d'avancement de la mise en place de la formation d'ingénieurs à l'ISTV, formation prévue dans le plan quadriennal de développement de l'UVHC voté à l'unanimité.

Il s'en félicite et souhaite la conclusion positive du dossier pour une mise en oeuvre dans les plus brefs délais".

Le conseil décide ensuite d'adopter, à l'unanimité, le projet de nouveaux statuts de l'ISTV.

Section disciplinaire

Les conseillers ont élu les enseignants qui siégeront à la commission de discipline de l'université (il y avait 19 votants). Président : M. Flamme (17 voix) ; Professeurs : MM. Bourton (18 voix), Horling (18 voix), Malvache (18 voix), Moriamez (18 voix), Rouvaen (18 voix), Mme Pion (18 voix) ; Mme Vichy (17 voix) ; Maîtres de Conférences - Maîtres Assistants : M. Nogacki (17 voix), Mme Camion (16 voix), M. Raviart (16 voix), M. Desrumeaux (15 voix), Melle Crunelle (12 voix) ; Assistant : M. Del Campo (19 voix).

Dossier de pré-inscription, 1er cycle ISTV)

Afin d'aider les futurs bacheliers à s'y retrouver dans les nombreux premiers cycles scientifiques, le conseil de l'ISTV a adopté à l'unanimité un projet de dossier de pré-orientation qui sera envoyé aux futurs étudiants des 1ers cycles de l'ISTV. Le conseil de l'université approuve, à l'unanimité, ce projet.

Motion "Aides individualisées exceptionnelles" (AIE)

Présentée par le CEVU la motion dont le texte figure en annexe est adoptée à l'unanimité.

Convention avec la MGEN

Ce projet de convention avec la MGEN avait déjà été évoqué lors d'un précédent conseil. Des modifications ont été proposées. Nouvel article 3 : "l'université favorisera, dans la limite de ses capacités d'accueil, l'accès des retraités du Club de la MGEN aux activités proposées par l'université, notamment en qualité d'auditeurs libres". Article 5 "au lieu de.... "année scolaire" lire ..."année universitaire".

Ce nouveau projet est adopté à l'unanimité.

Les instituts universitaires professionnels (IUP)

Le président Tison présente la **déclaration d'intention** de création à l'université d'un IUP "ingénierie en génie électrique". Ce projet est présenté par MM. Milot et Nongaillard. Il résulte d'une fusion de 2 projets de MST (systèmes homme-machine ; électronique) déjà présentés dans le cadre du contrat d'établissement.

Par ailleurs, et à l'issue d'un large débat, le conseil d'administration, compte tenu des compétences de l'UVHC dans le domaine de la communication, tant sur le plan des sciences humaines que sur celui des technologies, souhaite que soit mis à l'étude un projet d'IUP communication. Par un vote à l'unanimité (moins 3 abstentions) le conseil mandate Mme Merviel et M. Nogacki pour étudier un tel projet et demande au président de déclarer, au ministère, l'intention de cette création.

Projet de développement de l'IUT

Le directeur de l'IUT, R. Obert, informe le conseil sur le projet de développement de l'IUT de Valenciennes (voir texte en annexe).

Le conseil de l'université, à l'unanimité, appuie les projets présentés par l'IUT.

0 0 0

A l'issue de ce conseil le président Tison a rappelé, avec émotion, qu'il venait de présider son dernier conseil. Il a remercié, les conseillers pour la qualité des débats qui se sont tenus et "qui ont toujours mis en avant l'intérêt de l'université" a précisé P. Tison. "Vous avez décidé", a-t-il conclu, "j'ai essayé d'appliquer vos décisions et j'espère que vous garderez un bon souvenir de cette présidence".

Etaient présents :

Personnalités extérieures : MM. Frimat, Trannoy, Philippe, Tainmont, Richez, Thiemé.

Collège A : Mmes Pion et Vichy, MM. Angué, Flamme, Horling, Massy, Moriamez, Rouvaen, Tournier.

Collège B : Mmes Camion, Levin, Melle Crunelle, MM. Desrumeaux, Gadron, Nogacki, Raviart, Tison, Waxin.

AITOSS : Mme Namur, MM. Balenghien, Gabet, Malaquin.

Usagers : MM. Blum, Mercier, Pereira, Vilain.

Membres de Droit : Le secrétaire général et l'agent comptable

Ont donné pouvoir : M. Parent à M. Thiemé ; M. Delquignies à M. Trannoy ; MM. Grimaldi et Morage à M. Philippe ; M. Del Campo à M. Gadron ; Mme Cleuet à Mme Namur ; Melle Mercier et M. Durand à M. Blum ; M. Haccart à M. Mercier.

Invités : Melles Juhen, Steiner, MM. Dorobisz, Défossez, Machelart, Moreau, Obert, Soenen, Régnier.